



Liste des délibérations soumises au Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BOUFFLET, Maire.

Présents : Maire : Mr Pierre BOUFFLET, Adjointes au Maire : Mme Emilie MARTIN, Mr Thibault DELÉCLUSE, Mr Christophe LIGNIERT, Mme Martine DEVOST, Conseillers Municipaux : Mmes Sabine NOUZILLE, Mrs Rémy DURIEUX, Didier JEUDON, Patrice MENERAT

Absentes : Mmes Kristell LE CERF, Marika FRIEDRICH-MATHIVET

Excusé (e(s) ayant donné procuration) : Mr Pierre DIVOUX (pouvoir donné à Madame Martine DEVOST) – Mme Caroline TILLIER (pouvoir donné à Madame Sabine NOUZILLE) – Mr Albert SKRZELA (pouvoir donné à Monsieur Pierre BOUFFLET) – Mr Christophe HAFFNER (pouvoir donné à Monsieur Rémy DURIEUX)

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 11

Date de la convocation : 21/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

Ont été nommés secrétaire : Madame DEVOST Martine et Madame Emilie MARTIN

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2024/099	Echange de terrains entre la commune et la société UTOPECHE	Autorise à l'unanimité
2024/100	La déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble N°2024/0015 de Monsieur et Madame Christian MIQUEL	Renonce à la majorité à exercer son droit de préemption à l'unanimité
2024/101	La déclaration d'intention d'aliéner n°2024/0016 concernant l'immeuble de Madame Muriel DELALAIN	Renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption à l'unanimité
2024/102	La déclaration d'intention d'aliéner n°2024/0017 concernant l'immeuble de Monsieur et Madame Christopher MARQUET	Renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption à l'unanimité
2024/103	Le rapport annuel 2023 du service public assainissement collectif & assainissement non collectif	Prend acte du rapport
2024/104	Le rapport annuel 2023 du service public de l'eau potable	Prend acte du rapport

2024/105	L'adhésion des communes de Noisy-sur-Oise et de Viarmes au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines	Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024 Publié le 18/12/2024 ID : 060-216006221-20241127-LIS_DEL_NOV_24-DE
2024/106	Le rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Énergie de l'Oise	Prend acte du rapport
2024/107	L'octroi de chèques cadeaux aux agents communaux	Accepté à la majorité
2024/108	La révision du montant de la location à la SARL JALMAIN et ses fils	Accepté à l'unanimité
2024/109	La fixation des montants de subvention aux associations communales	Accepté à l'unanimité
2024/110 à 112	La décision modificative	Accepté à la majorité
2024/113	L'adhésion au syndicat intercommunal de santé du Serval pour la gestion du centre de santé	Refusé à la majorité
2024/114 à 116	L'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Oise	Adopté à l'unanimité
2024/117	L'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire Cantillienne pour la compétence Assainissement	Vote bloqué



Le 18 décembre 2024,
 Le Maire,
 Pierre BOUFFLET,